



LE MOT DU MAIRE

Chères Campinoises, Chers Campinois,

La rentrée scolaire s'est bien passée pour nos 125 élèves ce lundi 4 septembre. Comme à chaque période estivale, nous profitons de ce temps pour entretenir et optimiser nos écoles. Cette rentrée est marquée par une ouverture de classe témoignant du dynamisme démographique de la commune. Une nouvelle salle de classe a donc été aménagée et équipée de tout le matériel nécessaire dont un Tableau Numérique Interactif (l'ensemble des classes est donc équipé). J'en profite pour souhaiter la bienvenue au nouvel enseignant, à l'école de Champigny.

Comme à l'accoutumée, la rentrée précède une période riche en manifestations: jeux et feux d'artifice du 14 juillet, défilé aux lampions, brocante. Tous ces événements se sont déroulés avec succès. Je remercie particulièrement le Club de l'âge d'or et le comité des fêtes, ainsi que les participants pour leur investissement.

En ce qui concerne notre environnement, la commune a été récompensée de façon exceptionnelle par deux fleurs supplémentaires dans le cadre du concours villes et villages fleuris. Cela témoigne de l'investissement et du travail de qualité réalisé par notre équipe technique qui s'efforce de nous apporter un cadre de vie qualitatif et agréable à vivre.

Je vous informe également que le site internet de la commune a été repensé et reconstruit de façon à être plus intuitif et à faciliter l'accès aux différents démarches et informations. Rendez-vous sur www.champigny51.fr afin de le découvrir.

Pour terminer, je vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente rentrée.
Bien à vous,

M. Pierre GEORGIN,
Maire de Champigny,
Vice-président de la CU du Grand Reims

Vie Communale

Tarif 2024 :

Les tarifs évoluent comme suit :

	Tarif 2023	Tarif 2024	
Foyer-Rural			
Location	Extérieurs		
	V.S.D.	871 €	902 €
	Campinois		
	V.S.D.	350 €	363 €
Cautions de 1000€ et 30% d'arrhes à la réservation			

Concession cimetière			
Le m ²	Trentenaire	27 €	30 €
	Cinquantenaire	50 €	60 €
Columbariums			
Compact10 Familles de 2 urnes	Trentenaire	410 €	430 €
	Cinquantenaire	570 €	600 €
Floriac Esterel 5 familles de 4 urnes	Trentenaire	610 €	640 €
	Cinquantenaire	800 €	830 €



Recensement de la population 2024 :

Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes.

Le Conseil Municipal, décide de créer deux emplois d'agents recenseurs, éventuellement trois en fonction des districts imposés par l'INSEE. Ces emplois seront à temps non-complets. **La période de recensement est fixée du 16 janvier au 17 février 2024.**

Conditions d'attribution des bons alimentaires pour l'année 2024 :

Les seuils d'affiliation à la C.M.U. complémentaire ont progressé de 1,5% en 2023 par rapport à 2022. Aussi, les conditions d'attribution des bons alimentaires seront revalorisées à compter du 01 janvier 2024.

Les seuils seront :

	Ressources mensuelles inférieures à	Ressources mensuelles entre
Pour une personne	810 €	810 € et 1 093 €
Pour deux personnes	1 215 €	1 215 € et 1 640 €
Pour trois personnes	1 458 €	1 458 € et 1 968 €
Pour quatre personnes	1 701 €	1 701 € et 2 296 €
au-delà de quatre et par personne	+324€	+324€ et +437€
	Attribution d'un bon alimentaire de 75 € mensuel.	Attribution d'un bon alimentaire de 75 € bimestriel.

Pour bénéficier de ces aides, il faut habiter la commune et fournir les documents qui vous seront demandés. Des justificatifs réactualisés, excepté pour les retraités, devront être déposés en mairie, chaque année, en juin et décembre. Tout changement de situation devra être signalé en mairie dès que possible.

Décès de M. BOUSSARD :

Madame BOUSSARD et sa famille tiennent à exprimer leur gratitude envers les membres du Conseil Municipal et à tous les Campinois pour les marques de soutien et de sympathie qui leur ont été adressées.

M. Bernard BOUSSARD a été professeur des écoles dans la commune dans les années 60 et il était très impliqué dans la vie associative. Il a également été conseiller municipal de 1977 à 1983. Sa passion pour l'histoire l'a amené à rédiger la plupart des articles présents sur le site internet de la Commune.

Vie Communale



Formation Prévention et Secours Civiques à destination des Adolescents de la Commune :

La première session a eu lieu le mercredi 26 juillet. Elle s'est déroulée dans des conditions studieuses et agréables. Les adolescents se sont montrés très investis.

Pour ceux qui n'auraient pas encore récupéré leurs diplômes, ils sont disponibles au secrétariat.

Nous espérons pouvoir organiser la prochaine session pendant les vacances scolaires de la Toussaint.



Site internet et nouveau logo :

La commune fait évoluer son site internet afin de le rendre plus interactif pour mieux vous aider dans vos recherches. Ce nouveau site est compatible avec les ordinateurs, les tablettes et les téléphones mobiles.

Vous pourrez le retrouver à l'adresse habituelle : www.champigny51.fr. Nous espérons qu'il répondra à vos besoins.



Il nous a semblé naturel d'actualiser le logo communal. Nous l'avons souhaité plus moderne tout en respectant l'identité du village. L'idée principale était de symboliser les caractéristiques marquantes de notre commune, notamment la campagne, les habitations et la Vesle. Cette dernière positionnée au-dessus du « i » n'est pas sans rappeler l'ancienne cheminée de la briqueterie.

Le logo ainsi conçu, avec la sobriété de sa police de caractères contribuera à assurer sa durabilité. Il permettra d'identifier rapidement la commune sur les différents supports tels que le site internet, les publications, les articles, ainsi que les documents officiels.



Travaux de voirie :

Des travaux de réfection au rond point situé à l'intersection de la rue des Sablières, rue Chantraine et de la rue de la Croix Blanche auront lieu du 04 au 06 octobre 2023 entre 08h30 et 18h00.

La circulation des véhicules dans ces rues sera interdite, sauf véhicules d'urgence.

Les arrêts de bus situés rue des Sablières et rue de la Croix Blanche ne seront pas desservis durant ces travaux.

Nous sommes conscients de la gêne et des contraintes que cela va occasionner et nous vous demandons de prendre toutes vos dispositions durant cette journée.

Comptant sur votre bonne compréhension

Vie Communale



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

Récompense Villes et Villages Fleuris :

Le 3 août dernier, le jury régional des Villes et Villages Fleuris s'est réuni à Taissy pour délibérer et établir le palmarès des lauréats de 2023. La commune a été exceptionnellement récompensée par deux fleurs supplémentaires.

Le jury a unanimement adressé ses félicitations à la commission fleurissement et à l'équipe du service technique.

Ils ont noté :

- « Une diversité dans le choix des essences d'arbres, d'arbustes, de fleurs et de vivaces. »
- « Une excellente maîtrise du fleurissement, avec une variété, une harmonie des couleurs et des compositions remarquables. »
- « Une gestion environnementale de qualité. »

Un grand merci à M. BARA, responsable du service technique, ainsi qu'à l'ensemble de son équipe et à nos acteurs locaux pour leur grande implication dans cette réussite.

Nous continuerons notre engagement à valoriser notre cadre de vie tout en préservant l'identité de notre commune.



Remerciements :

- L'établissement Français du Sang remercie les 47 volontaires pour leur don de sang lors de la collecte de Saint-Brice-Courcelles du lundi 07 août 2023. La prochaine collecte se déroulera le lundi 06 novembre 2023.
- L'ADMR de Gueux remercie la Commune pour la subvention 2023
- L'association Rando-Champigny remercie la commune pour la subvention 2023.
- L'Age d'Or et le Comité des Fêtes remercient la commune pour la participation des services communaux lors de la Brocante annuelle. Celle-ci s'est très bien passée.

Conseil municipal

Séance du 04 septembre 2023 :

Le procès verbal est consultable en Mairie. Les membres du Conseil Municipal ont été appelés à délibérer sur les affaires suivantes :

- 1 - Approbation du compte rendu du 09 juin 2023.
- 2 - Grand Reims:
 - Projet d'orientation d'aménagement et de programmation.
 - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
 - Meublés de tourisme.
 - Fonciers dédiés au développement des EnR.
 - Renouvellement convention passerelle au dessus de la Vesle - Liaison douce Champigny / Saint Brice Courcelles.
 - Divers.
- 3 - Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024.
- 4 - Tarifs 2024: foyer rural; concessions cimetièrre.
- 5 - Conditions d'attribution des bons alimentaires pour l'année 2024.
- 6 - Recensement de la population 2024.
- 7 - Tableau des emplois.
- 8 - Consultation sur la révision du classement sonore routier.
- 9 - Référent déontologue de l'élú local.
- 10 - Questions diverses.

Grand Reims

Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT):

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT réunie le 29 juin 2023 et d'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive pour l'année 2023, tel que présenté dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées daté du 29 juin 2023.

Le montant de cette dotation compensatrice est de 110 127€.

Meublés de tourisme :

Le Conseil Municipal décide qu'à partir du 1er janvier 2024, toute location de logements meublés pour de courtes durées, destinée à une clientèle de passage qui n'y habite pas, devra obtenir une autorisation préalable. Cela permettra de mieux gérer ces locations et d'éviter des problèmes de logement.

Dès la première nuitée de location, il faudra déclarer cette location et obtenir un numéro d'enregistrement. Cette procédure simplifie les règles existantes.

La démarche s'effectue sur : <https://reims.taxesejour.fr/>

Une question ?
Par courriel : reims@taxesejour.fr
Par téléphone : 03 26 77 45 10

Projet d'orientation d'aménagement et de programmation :

Le Conseil Municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, au Code de l'Urbanisme, au Code de l'Environnement, au Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims, au Plan Local d'Urbanisme de Champigny, et aux délibérations antérieures, après avoir délibéré, décide d'émettre un avis favorable au bilan de la concertation menée dans le cadre de la mise en compatibilité du PLU de Champigny avec une déclaration de projet lieu-dit « Les Sables ».



Renouvellement convention passerelle au dessus de la Vesle - Liaison douce Champigny/Saint Brice Courcelles :

Monsieur le Maire informe que la convention d'occupation du domaine public, qui permet la liaison entre les communes de Champigny et Saint-Brice-Courcelles via la passerelle enjambant la Vesle, arrive à son terme après une durée de 12 ans.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que Monsieur le Maire signe le renouvellement de cette convention d'occupation du domaine public en faveur du Grand Reims, également pour une période de 12 ans.



Conseils Communautaires :

L'ensemble des Conseils Communautaires est consultable à cette adresse : <https://www.grandreims.fr/le-grand-reims/le-conseil-communautaire>

Informations pratiques

Permanences du secrétariat :

- Mardi et Jeudi 08h30-12h00 & 13h30-18h30
- Mercredi 13h30-18h30

Carte d'identité/Passeport :

- Réaliser sa démarche sur <https://passeport.ants.gouv.fr/> et noter le numéro de pré-demande.
- Rassembler l'ensemble des pièces justificatives demandées
- puis demander un **rendez-vous** sur <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/> ou bien en téléphonant parmi les communes les plus proches ci-dessous:

Reims (et annexes) .. 03 26 77 78 79
Tinquieux 03 26 08 40 37
St Brice Courcelles .. 03 26 09 07 65
Gueux 03 26 03 60 26
Cormontreuil 03 26 82 05 53
Bétheny 03 26 07 12 71

Listes électorales :

L'ensemble des démarches ci-dessus est possible sur le site :
<https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

Recensement militaire :

Tous les jeunes de nationalité française âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à leur date anniversaire à la mairie. Se munir de sa pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile des parents. Pour l'année 2023 sont concernés les jeunes nés en 2007.

Permanences « Assistante sociale » :

Uniquement sur rendez vous avec Mme Mercier, CSD de Fismes au 03 26 48 07 08

Permanences Secours Populaire :

Les permanences du secours populaire ont lieu **le premier mercredi de chaque mois**.

Ces permanences sont tenues par des bénévoles dans la salle des nourrissons à la mairie de 14h00 à 17h00. N'hésitez pas à venir y prendre des renseignements.

ÉVÈNEMENTS

25/10/23

13h15 - 19h00

Tournoi de belote « sans annonce » organisé par le club de l'Age d'Or.



FOYER-RURAL

11/11/23

11h00 - 11h30

Cérémonie au monument aux Morts.



MAIRIE

Grand Reims

Gestion de l'eau

Hôtel de la Communauté

[3, Rue Eugène Desteuque à Reims](#)

Du Lundi au Vendredi 08h30-12h00 13h30-17h30 (17h00 le vendredi).

03 26 77 76 70

<https://eau.grandreims.fr/commune/champigny.html>

CITURA

[6 rue Chanzy à Reims](#)

Du Lundi au Samedi 07h30-19h30 (10h00 le samedi)

www.citura.fr / [Plan](#) / [Horaires Ligne 1](#)

Collecte des déchets

 03 26 02 90 90

 Bac vert le mardi matin.

 Bac sélectif le jeudi matin.

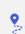
Veillez déposer vos bacs la veille au soir après 18h00.

Déchetteries

Tinquieux (4min)
 [Rue Marcel Dassault](#)

Saint Brice Courcelles
(9min)  [Chemin des Temples](#)

Du lundi au samedi
de 9h à 19h.
Le dimanche et jour férié
de 9h à 12h.

Gueux (8min)
 [ZA du Moutier](#)

Muizon (9min)
 [Route de Trigny](#)

Lun 9h à 12h.
Mar/Mer/Jeu 14h à 18h.
Ven 9h à 12h.
Sam 9h à 12h.
14h à 18h.

Dernier accès 15 minutes avant la fermeture.

Champigny'On Créatif

Cette année encore, l'association sera présente pour proposer des activités manuelles aux enfants du village, accessibles à tous les enfants à partir de 6 ans.

L'association Champigny'On Créatif propose aux enfants du village des activités manuelles variées qui changent chaque jour durant les vacances scolaires. Les activités sont proposées à l'avance, et chaque enfant peut s'inscrire aux activités qui lui plaisent.



Les activités débutent à partir de 14h et se terminent à 16h30. Leur prix varie entre 1 € et 5€ (après le paiement d'une cotisation annuelle de 5€ pour l'année scolaire en cours). Les activités commencent pendant les vacances d'octobre et se poursuivent jusqu'aux vacances d'avril. L'association n'ouvre pas durant l'été.

Pour s'inscrire, deux solutions sont disponibles :

- Directement auprès de l'animatrice Christine par téléphone au 06.60.09.13.73
- Ou sur le site internet via le formulaire de contact : <https://champignyoncreatif.webnode.fr/>



Le planning des activités sera proposé sur le site en général un mois avant le début de chaque vacance, et la clôture des inscriptions se fera au plus tard une semaine avant le début de celles-ci afin d'organiser au mieux leur déroulement. Le nombre de places est limité à 8 enfants par activité, il faudra donc s'inscrire rapidement si l'on veut être sûr d'avoir une place.

Les activités auront lieu à la mairie de Champigny, au premier étage et seront accessibles par la porte blanche située à l'avant du bâtiment.

Concours de belote



Le club de l'Age d'or organise son concours annuel de « belote sans annonce » au foyer rural de Champigny:

Le mercredi 25 octobre 2023
à 13h15

Inscriptions sur réservation au tarif de 10€ par joueur.

Fin des inscriptions le 21 octobre 2023.

Renseignement supplémentaire au :
06.04.14.92.16 / 06.20.16.16.69

Un lot pour chaque participant.